



RHODIA OPERATIONS

Usine de Saint-Fons Chimie

RESUME NON TECHNIQUE

Pièce n°3

Avril 2011

SOMMAIRE DU RESUME NON TECHNIQUE

0. INTRODUCTION	4
0.1. Dossier de demande d'autorisation.....	4
0.2. Résumé non technique.....	4
0.3. Rayon d'affichage et communes concernées.....	5
1. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE	6
1.1. Activités de l'établissement de RHODIA Saint-Fons Chimie.....	6
1.2. Contexte de la présente demande	7
2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT	10
2.1. Situation générale	10
2.2. Environnement extérieur	11
2.2.1. Géologie et hydrogéologie.....	11
2.2.2. Milieu naturel et espaces protégés.....	11
2.3. Eau	12
2.3.1. Situation actuelle.....	12
2.3.2. Impact du projet	13
2.3.3. Conclusion	15
2.4. Air.....	15
2.4.1. Contexte local	15
2.4.2. Rejets.....	15
2.4.3. Conclusion	16
2.5. Sols, sous-sols et nappe phréatique	16
2.5.1. Situation actuelle.....	16
2.5.3. Conclusion	17
2.6. Déchets.....	17
2.6.1. Situation actuelle.....	17
2.6.2. Impact du projet	17
2.6.3. Conclusion	18
2.7. Commodité du voisinage.....	18
2.7.1. Bruit et Vibrations.....	18

2.7.2.	Emissions lumineuses.....	18
2.7.3.	Odeurs	19
2.7.4.	Conclusion	20
2.8.	Trafic induit.....	20
2.8.1.	Contexte local	20
2.8.2.	Impact du projet	20
2.8.3.	Conclusion	20
2.9.	Energie.....	21
2.9.1.	Situation actuelle.....	21
2.9.2.	Impact du projet	22
2.9.3.	Conclusion	22
2.10.	Intégration dans le paysage.....	22
2.10.1.	Situation actuelle	22
2.10.2.	Impact du projet.....	22
2.10.3.	Conclusion.....	23
2.11.	Analyse et positionnement du projet vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles	23
2.12.	Conditions de remise en état du site après exploitation.....	23
2.12.1.	Moyens prévus en cas de cessation d'activité	23
2.12.2.	Caution environnement.....	24
3.	RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS.....	25
3.1.	Analyse des risques externes	25
3.1.1.	Risques naturels	25
3.1.2.	Risques technologiques	26
3.2.	Analyse des risques Internes.....	27
3.2.1.	L'évaluation préliminaire des risques.....	27
3.2.2.	L'analyse détaillée des risques majeurs	28
3.2.3.	Les résultats.....	28
4.	CONCLUSION.....	29

0. INTRODUCTION

0.1. Dossier de demande d'autorisation

Le Code de l'Environnement définit le cadre juridique général du contrôle des installations classées par les pouvoirs publics.

La procédure administrative de contrôle repose notamment sur l'instruction par les Services Administratifs d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) réalisé par le demandeur.

Le dossier présenté à l'Administration est constitué :

- de la notice administrative et réglementaire,
- du présent résumé non technique,
- de la notice descriptive des activités et des installations concernées par le projet,
- de l'étude d'impact,
- de l'étude de dangers,
- de la notice d'hygiène et de sécurité,
- des plans réglementaires,
- des annexes.

0.2. Résumé non technique

Le résumé non technique est un document de synthèse. Il présente d'abord succinctement RHODIA Saint-Fons Chimie et le contexte du projet, puis les dispositions mises en œuvre pour la protection de l'environnement et des populations environnantes (résumé de l'étude d'impact et résumé de l'étude de dangers).

Cette démarche vise à apporter l'information la plus transparente et la plus complète sur les activités du site.

L'attention du lecteur est attirée, toutefois, sur le fait que ce résumé ne constitue qu'une présentation synthétique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, pièces auxquelles il conviendra de se reporter pour toute question nécessitant une réponse détaillée ou approfondie.

0.3. Rayon d'affichage et communes concernées

Le dossier de demande d'autorisation est adressé au Préfet qui le communique au Tribunal Administratif qui désigne un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique. Après collecte des avis et observations de différentes parties prenantes (Administrations, communes, commissaire enquêteur), la DREAL présente un rapport de propositions réglementaires au Comité Départemental d'Hygiène avant qu'un arrêté d'autorisation puisse être établi par le Préfet.

L'enquête publique se déroule sur le territoire des communes concernées par le rayon d'affichage. Selon la réglementation des installations classées, le rayon d'affichage retenu pour l'enquête publique est de 2 kilomètres.

Les rubriques réglementant ce projet sont :

- 1171, rubrique relative à la fabrication industrielle de substances ou de préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques et/ou toxiques pour les organismes aquatiques,
- 1173, rubrique relative au stockage et à l'emploi de substances ou de préparations dangereuses pour l'environnement ou toxiques pour les organismes aquatiques,
- 1611, rubrique relative au stockage et à l'emploi d'acide chlorhydrique,
- 1630, rubrique relative au stockage et à l'emploi de soude,
- 2717, rubrique relative aux installations de transit et de regroupement de déchets contenant des substances ou préparation dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du Code de l'Environnement et dont la quantité de ces substances ou préparations dangereuses est inférieure aux seuils AS pour des rubriques d'emploi ou de stockage,
- 2790, rubrique relative au traitement de déchets dangereux qui contiennent des substances dangereuses ou des préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du Code de l'Environnement (en quantité inférieure aux seuils AS des rubriques d'emploi ou de stockage).

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont les suivantes :

- Saint-Fons : Commune d'implantation,
- Lyon : Nord,
- Pierre-Bénite : Ouest,
- Vénissieux : Est.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur communique les observations recueillies au demandeur qui établit un mémoire en réponse. Il rédige alors son rapport qu'il transmet au préfet avec l'ensemble du dossier et ses conclusions motivées indiquant s'il est ou non favorable au projet.

1. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE

1.1. Activités de l'établissement de RHODIA Saint-Fons Chimie

L'usine de RHODIA Saint-Fons Chimie est un site classé «SEVESO» Seuil Haut, constitué de sept ateliers de fabrication ainsi que de magasins. Les différents bâtiments sont répartis sur les secteurs Nord et Sud du site.

Sur le secteur Nord, on trouve :

- L'atelier Diphénols, spécialisé dans la production d'intermédiaires pour les marchés agrochimique, photo, et inhibiteurs,
- L'atelier Diphénoléthers, orienté pharmacie et produits de spécialité,
- L'atelier Vanilline, arômes alimentaires,
- L'atelier Rhodine, production d'aspirine,
- L'atelier AN69, spécialisé dans le domaine médical avec la synthèse de fibres pour les reins artificiels (à noter que RHODIA est opérateur de cet atelier pour la société GAMBRO qui en est propriétaire),
- La chaufferie et les utilités,
- Les magasins Nord.

Sur le secteur Sud (spécialisé dans la parfumerie), on trouve :

- L'atelier des Salicylés, spécialisé dans la parfumerie,
- Les magasins Sud.

Les fabrications du site sont organisées en fonction des marchés des produits finis :

- marché de la parfumerie et des arômes alimentaires ou non,
- marché des anti-oxydants,
- marché des intermédiaires de l'agrochimie,
- marché de l'industrie pharmaceutique : principes actifs ou intermédiaires.

RHODIA Saint-Fons Chimie a employé 442 personnes en moyenne sur l'année 2010.

1.2. Contexte de la présente demande

Actuellement, une fois collectées puis triées, les lampes basse tension et écrans usagés sont traités par des sociétés spécialisées qui en valorisent ensuite les différents composants (verres, métaux, plastiques). Par contre, les poudres luminophores, concentrées en Terres Rares, sont quant-à elles mises en décharge.

L'objectif du projet COLEOP'TERRE est de recycler les poudres de luminophores issues du démantèlement, afin de récupérer, les Terres Rares contenues.

Issue des programmes de recherche menés par RHODIA depuis de nombreuses années sur le cycle de vie de ses produits, cette filière originale de recyclage des poudres luminophores ouvre de nouvelles perspectives environnementales.

Cette recherche est tout sauf banale. Les Terres Rares, également appelées lanthanides, forment en effet une famille de 17 métaux qui occupent une place de plus en plus importante dans nos process industriels de pointe et particulièrement dans les technologies vertes.

On utilise par exemple le néodyme dans la fabrication d'aimants surpuissants qui équipent les éoliennes, les turbines hydroélectriques mais aussi les voitures électriques et hybrides. Le terbium, autre Terre Rare, sert à la fabrication des écrans plats et des lampes basse consommation. Désignées sous des noms tels qu'europlium, yttrium, scandium, cérium, prométhéum, erbium..., les Terres Rares sont, comme leur nom l'indique, rares.

Elles interviennent dans tant de technologies de pointe que la demande supplémentaire pour leurs applications dérivées devrait dépasser les approvisionnements. La Chine assure actuellement plus de 95% de la production mondiale, qui s'est élevée à 125 000 tonnes en 2010.

Leurs gisements sont concentrés principalement en Chine (51% des réserves), en ex-URSS (20%), en Amérique du nord et du sud (12%) et en Australie.

Dans ce contexte, ce projet représente une formidable opportunité puisqu'il permet une réutilisation des matériaux rares contenus notamment dans les lampes basse tension.

C'est donc un projet bénéfique pour l'environnement.

Il est partagé sur deux sites RHODIA, RHODIA Saint-Fons Chimie et RHODIA La Rochelle.

Une première partie du procédé consiste à attaquer en milieu acide ces poudres sur le site de Saint Fons, et de transférer sur le site de La Rochelle les produits solides issus de cette attaque. Ces produits solides sont alors traités dans un four, pour ensuite être attaqués en voie nitrique pour en recouvrer les nitrates de Terres Rares.

La capacité envisagée sur le site de Saint-Fons est de 1 500 t/an de poudres telles quelles, soit l'équivalent 150 à 450 tonnes de Terres Rares contenues.

De plus, le projet COLEOP'TERRE :

- **Complète la filière de recyclage des lampes à économie d'énergie.**

En France, la collecte et le recyclage des LEE (lampes à économie d'énergie) sont organisés depuis 2006 par l'éco-organisme Récylum SAS. Des éco-organismes similaires existent dans les autres pays Européens.

Les LEE usagées sont traitées par des sociétés spécialisées qui séparent les différents composants : verre, métaux, plastiques et poudres de luminophores. A l'heure actuelle, les poudres luminophores contenant des résidus de verre issues du broyage des lampes ne sont pas valorisées, faute d'un procédé adapté. Elles sont alors stockées dans des centres d'enfouissement techniques de classe 1 (CET1).

Avec son nouveau procédé, RHODIA viendra compléter la filière en valorisant ces poudres luminescentes. L'accès aux poudres de luminophores sera supporté par un partenariat avec les éco-organismes Européens (par exemple Récylum SAS pour la France) et les sociétés effectuant les opérations de recyclage.

- **Réduit la mise en décharge d'importantes quantités de déchets (1500 t/an de poudres de luminophores au niveau européen en 2015 plus la fraction résiduelle de verre).**

Le procédé RHODIA permettra de démercurer les poudres et de valoriser environ 90% en masse du déchet traité sous forme de Terres Rares, de verre et de phosphates.

La valorisation du verre et des phosphates, considérés comme des sous-produits, sera étudiée dans le cadre du projet R&D associé au projet, au même titre que la réduction de la quantité de déchets ultimes (correspondant au maximum à 10% de la poudre de luminophores entrante).

- **Crée un gisement de Terres Rares stratégiques en France à partir d'une mine urbaine inexploitée.**

A terme, le procédé en question permettra la récupération annuelle d'environ 25 tonnes d'oxyde d'Europium, 25 tonnes d'oxyde de Terbium et 350 tonnes d'oxyde d'Yttrium. Ces éléments seront aisément valorisés par RHODIA grâce à sa position de leader mondial dans les formulations à base de Terres Rares.

- **Augmente l'indépendance de la France sur le plan de l'approvisionnement en Terres Rares** tout en réduisant la consommation de la ressource naturelle en Terres Rares puisque les Terres Rares recyclées viendront se substituer à des matières premières Terres Rares directement issues de l'extraction minière.

- **Crée à terme environ 25 emplois directs (phase d'industrialisation), répartis sur les sites de Saint Fons Chimie et de La Rochelle.**

Durant la phase de démarrage et de montée en régime, environ 15 emplois seront créés. Ces emplois seront répartis sur les deux sites de RHODIA concernés par le projet.

L'atelier du projet COLEOP'TERRE sera installé dans l'ancien atelier GPO, situé au nord de l'usine sur l'aire F86.

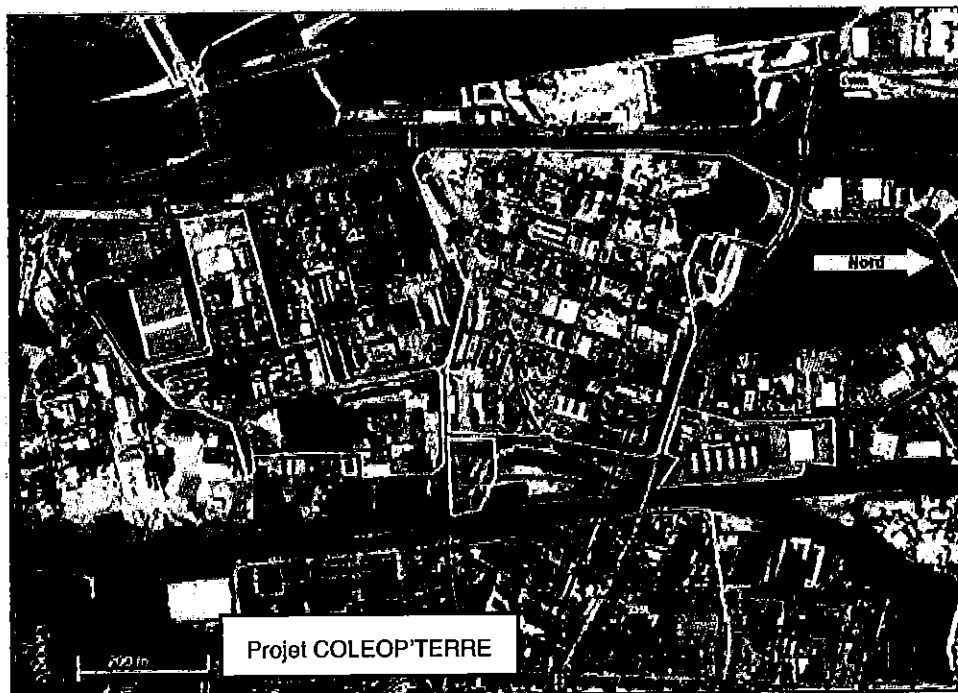


FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET COLEOP'TERRE DANS L'ETABLISSEMENT

Le présent DDAE dresse l'état des lieux des activités, des impacts et des dangers du site et du projet sur la base des données consolidées sur l'année 2010.

Il réactualise l'ensemble des données du site et intègre les nouvelles exigences réglementaires relatives au projet en vue de son exploitation et par conséquent de la remise à jour de son autorisation d'exploiter et de l'actualisation de son arrêté préfectoral.

Le descriptif des installations et le détail des évolutions envisagées dans le cadre du projet sont consignés dans les pièces 1 et 2 du dossier de demande d'autorisation d'exploiter : « Notice Administrative et Réglementaire » et « Notice Descriptive des installations existantes et projetées ».

2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. Situation générale

L'établissement RHODIA Saint-Fons Chimie est implanté dans la partie nord-est de la « Vallée de la chimie » à proximité du Rhône, dans une zone à forte densité industrielle et urbaine.

L'usine est située sur un terrain d'environ 33 hectares dont près de 8 hectares sont bâtis. Le site est basé sur la commune de Saint-Fons (Rhône-69).



FIGURE 2 : PHOTO DU SITE DE RHODIA SAINT-FONS CHIMIE

Ce site est accessible par les grands axes autoroutiers :

- soit depuis l'A7 en provenance du nord ou du sud via le Boulevard Pierre Sénard,
- soit depuis le boulevard de ceinture de Lyon via le Boulevard Laurent Bonnevey en provenance de l'est,
- soit depuis l'A45 en provenance de l'ouest via l'axe autoroutier reliant Saint-Etienne.

Le site est également accessible par la nationale n°7 qui passe à l'est de l'établissement.

Le site RHODIA Saint-Fons Chimie dispose également d'un embranchement ferroviaire (à partir de la gare de Saint-Fons) utilisé pour certains approvisionnements et expéditions.

2.2. Environnement extérieur

2.2.1. Géologie et hydrogéologie

2.2.1.1. Contexte local

L'usine est située dans le fossé d'effondrement du Rhône.

La partie supérieure du sous-sol est constituée par des alluvions fluviales du Rhône. Ces alluvions présentent des faciès divers : sables, graviers, avec des niveaux comportant des éléments grossiers. Leur surface est irrégulière car modelée par les anciens bras du fleuve (Lônes).

L'usine, située en rive gauche du Rhône à quelques centaines de mètres du fleuve, est implantée dans une zone où l'aquifère est sensible, car non protégée dans la zone non saturée par un niveau imperméable.

Le mur de la nappe est considéré comme étant le substratum miocène (molasse) qui est de perméabilité plus faible ($<10^{-6}$ m/s). La nappe est assez plate et très peu épaisse. Sa surface s'établit aux alentours de la cote 153 m à l'est de l'usine et elle provient majoritairement de la nappe de l'Est Lyonnais qui circule par le « couloir d'Hérieux ».

Le sens d'écoulement général est orienté du nord-est vers le sud-ouest, mais il est susceptible de varier en fonction des facteurs hydrauliques.

2.2.1.2. Impact du projet

L'exploitation des équipements dans le cadre du projet n'a aucun effet direct ou indirect sur les contextes géologiques et hydrogéologiques du terrain étant donné qu'aucun prélèvement ou rejet ne sont effectués dans les couches du sol.

2.2.1.3. Mesures prévues pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet

L'absence d'impact des équipements dans le cadre du projet sur le relief et la géologie ne justifie pas de mesure compensatoire particulière.

2.2.2. Milieu naturel et espaces protégés

2.2.2.1. Contexte local

La présence d'une zone fortement urbanisée à proximité du site complétée par la présence du site depuis 1891 ont très fortement réduit les espaces naturels autour de l'usine.

Seules deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) situées à proximité du site ont été recensées :

- n°26010023 : Vieux-Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny, ZNIEFF de type I,
- n°69000008 : Plaine des Grandes Terres, ZNIEFF de type I,
- n°2601 : Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales, ZNIEFF de type II.

Aucune Zone Importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO) ou de Zone de protection des biotopes n'est recensée à proximité du site de RHODIA Saint-Fons.

De même, la Directive « Habitats et Natura 2000 » ne s'applique pas sur des zones présentes autour du site de RHODIA Saint-Fons Chimie.

Il n'existe pas de parc national ni de parc naturel régional à proximité du site, ni même dans le département du Rhône.

Par contre, il existe deux réserves naturelles dans le département du Rhône (celle de la mine du Verdy et celle du Champ Captant de Crépieux-Charmy). Ces deux réserves sont situées trop loin du site de RHODIA Saint-Fons Chimie pour les prendre en compte.

2.2.2.2. Impact du projet

Le fonctionnement de l'établissement ne cause pas d'effets significatifs directs ou indirects sur la faune et la flore résiduelles, ni sur les espaces naturels remarquables ou protégés situés à proximité de Saint-Fons.

Le projet ne modifie pas la physionomie générale du site. Il ne causera donc aucun effet sur le milieu naturel.

2.2.2.3. Mesures prévues pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet

RHODIA Saint-Fons Chimie est attentif au milieu naturel présent sur le site ou à proximité. Ainsi, à chaque fois que cela est possible, les surfaces sont engazonnées et des écrans de végétation sont créés.

2.3. Eau

2.3.1. Situation actuelle

2.3.1.1. Réseaux du site

Plusieurs réseaux (eau industrielle, eau potable, réseau d'égouts, réseau d'envoi à la station de traitement du GEPEIF, ...) sont présents sur le site.

2.3.1.2. Prélèvement d'eau potable

L'eau potable distribuée sur le site de RHODIA Saint-Fons Chimie provient du réseau d'eau potable du Grand Lyon. Elle est ensuite distribuée sur l'usine par des collecteurs enterrés en fonte ou en plastique.

L'eau potable est utilisée :

- pour les sanitaires (lavabos, douches, toilettes), les éviers des salles « casse-croûte » et les fontaines d'eau réfrigérée,

- pour les douches de sécurité et les lave-œil de l'usine,
- comme eau de procédé pour l'atelier des Salicylés,
- comme eau de lavage (avec un ajout de carbonate de sodium) pour les appareils sur l'atelier Rhodine.

2.3.1.3. Prélèvement d'eau industrielle

L'eau industrielle est pompée soit dans la nappe phréatique (10 puits), soit à partir du drain de la Compagnie Nationale du Rhône (usage commun avec les sociétés BASF ex-CIBA-Hunstman et Arkema).

L'eau industrielle est utilisée pour produire de l'eau déminéralisée, refroidir les appareils et alimenter le réseau d'eau incendie de l'usine.

2.3.1.4. Rejets des eaux usées

L'établissement de RHODIA Saint-Fons Chimie possède quatre sorties d'effluents aqueux correspondant aux deux secteurs géographiques dit secteur nord et secteur sud :

- 2 rejets directs au milieu naturel. Ces deux rejets se rejoignent dans le collecteur inter-usine qui est commun aux établissements de RHODIA Opérations, ARKEMA et BLUESTAR Silicones.
- 2 sorties d'effluents aqueux dirigées vers la station d'épuration du GEPEIF.

Chacune de ces sorties est équipée d'un dispositif d'autosurveillance.

Le réseau d'égouts est utilisé pour envoyer au milieu naturel les effluents suivants :

- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces étanches de l'usine (en particulier les rues de l'usine),
- Les eaux sanitaires des différents bâtiments et vestiaires de l'usine,
- Les eaux de refroidissement issues des ateliers,
- Certains effluents issus de procédés particuliers dont la teneur en DCO est faible (en cours de suppression).

Le réseau d'envoi à la station d'épuration du GEPEIF, nommé réseau STEP sur le site de RHODIA Saint-Fons, collecte tous les effluents pollués issus des procédés afin qu'ils subissent un traitement avant rejet au milieu naturel. Les eaux de sol et la ceinture de certains ateliers et des zones de stockages sont également reliées à ce réseau de collecte.

2.3.2. Impact du projet

2.3.2.1. Impact sur la consommation d'eau

Le projet COLEOP'TERRE n'engendrera pas d'augmentation importante de la quantité d'eau potable prélevée. En effet, la quantité d'eau prélevée pour l'état projeté est estimée au

maximum à 4 000 m³/an, ce qui représente une augmentation d'environ 3% de la consommation d'eau potable actuelle.

L'approvisionnement en eau potable du site pour l'état projeté continuera de se faire à partir de l'eau de ville de la commune de Saint-Fons uniquement.

2.3.2.2. Impact sur la consommation industrielle

Le projet COLEOP'TERRE n'engendrera pas d'augmentation importante de la quantité d'eau industrielle prélevée. En effet, la quantité d'eau prélevée pour l'état projeté est estimée au maximum à 15 000 m³/an, ce qui représente une augmentation inférieure à 0,1% de la consommation d'eau industrielle actuelle.

L'approvisionnement en eau du site industrielle pour l'état projeté continuera de se faire à partir de la nappe phréatique et du drain de la Compagnie Nationale du Rhône.

2.3.2.3. Impact sur les rejets

Compte-tenu de la spécificité du procédé (chimie minérale), le projet COLEOP'TERRE inclut l'installation d'une station physico-chimique spécifique de traitement des rejets aqueux sur le site de RHODIA Saint-Fons Chimie.

L'atelier étant sur rétention, toutes les eaux (procédé, collecte de fuites, lavage, ...) sont collectées vers une fosse dédiée. Cette fosse est ensuite reprise par pompe pour l'alimentation de la station de traitement des effluents.

A noter qu'il n'y a aucune liaison entre cette fosse et la station du GEPEIF.

S'agissant d'une installation nouvelle, les rejets aqueux du projet COLEOP'TERRE ont été analysés vis-à-vis des meilleurs techniques disponibles (MTD). Celles-ci donnent des seuils de référence pour un certain nombre de paramètre (mercure, matières en suspension, phosphore). Les rejets sont conformes à ces seuils.

Le stockage envisagé sera installé sur rétention afin de prévenir tout déversement accidentel et l'atelier sera ceinturé.

En cas de déversement accidentel de produit lors des phases de dépotage ou de stockage, les produits seront dirigés vers la cuvette de rétention avant traitement approprié.

Le projet COLEOP'TERRE n'engendrera pas d'augmentation importante de la quantité d'eau rejetée. En effet, la quantité d'eau rejetée pour l'état projeté est estimée au maximum à 10000 m³/an, ce qui représente une augmentation inférieure à 0,001% de la consommation d'eau industrielle actuelle.

2.3.3. Conclusion

Grâce à la mise en service d'une station de traitement physico-chimique sur le site, dédiée spécifiquement à ce projet, la qualité des effluents aqueux rejetés au milieu naturel sera maintenue.

Les rejets aqueux sont conformes aux différentes réglementations en vigueur (Code de l'Environnement, arrêté préfectoral d'exploitation, arrêté du 2 février 1998) ainsi qu'aux recommandations européennes via les Meilleures Techniques Disponibles et aux schémas de gestion des eaux (SDAGE).

2.4. Air

2.4.1. Contexte local

L'usine RHODIA Opérations de Saint-Fons Chimie se situe dans une zone fortement urbanisée et à proximité d'établissements industriels et de grands axes de circulation.

2.4.2. Rejets

2.4.2.1. Situation actuelle

Les rejets atmosphériques du site sont liés essentiellement aux activités du site, émettrices de Composés Organiques Volatils, ainsi qu'à l'activité de combustion des chaudières.

2.4.2.2. Situation projetée

Le projet COLEOP'TERRE n'entraîne pas de modification sur la chaufferie du site et par conséquent les seuls impacts du projet sur l'air concernent les rejets au niveau de l'atelier et des stockeurs.

Tous les flux d'effluents gazeux du procédé de l'atelier COLEOP'TERRE sont collectés et sont dirigés vers une colonne de lavage arrosée à l'eau.

Les vapeurs d'acide chlorhydrique potentiellement émises lors du stockage et du dépotage du produit sont collectées et dirigées vers une seconde colonne d'abattage installée sur l'aire du stockeur.

S'agissant d'une installation nouvelle, les rejets atmosphériques du projet COLEOP'TERRE ont été analysés vis-à-vis des meilleures techniques disponibles (MTD). Celles-ci donnent des seuils de référence pour le mercure et les poussières. Les rejets sont conformes à ces seuils.

Une évaluation des risques sanitaires a été menée. Son but est d'évaluer quantitativement, en fonction des données du site, l'impact sur la qualité de l'air des rejets du projet COLEOP'TERRE, afin de déterminer leurs effets sur la santé humaine.

La conclusion est qu'en considérant les composés individuellement ou en les regroupant, compte tenu des connaissances actuelles, la survenue d'effets toxiques liée à une exposition aux émissions du site est très peu probable.

2.4.3. Conclusion

Les activités modifiées ou créées intégreront dès leur mise en service des dispositions permettant de limiter les rejets à l'atmosphère (notamment des colonnes d'abattage à eau).

Les rejets atmosphériques sont en parfait accord avec les différentes réglementations en vigueur (Code de l'Environnement, arrêté préfectoral d'exploitation, arrêté du 2 février 1998) ainsi qu'aux recommandations européennes via les Meilleures Techniques Disponibles.

2.5. Sols, sous-sols et nappe phréatique

2.5.1. Situation actuelle

RHODIA Saint-Fons Chimie suit de façon précise l'état des sols et sous-sols ainsi que de la nappe phréatique. En effet :

- Depuis l'étude historique et le diagnostic initial des sols réalisés en 1999 suite à l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 novembre 1997, trois études de sols ont été menées. Elles ont été réalisées suite à l'arrêt de certaines activités.
- Chaque année, deux campagnes de prélèvements ont lieu au niveau des 9 puits et piézomètres référencés. Ces analyses permettent le suivi de la conductivité, du pH, de la COT, DCO, de divers métaux, des composés phénoliques et volatiles et des HAP mais aussi des AOX depuis 1995.

2.5.2. Impact du projet

Du fait que l'atelier COLEOP'TERRE soit ceinturé, que les zones de stockage et de dépotage soient étanches et que les stockeurs possèdent une rétention adaptées, aucun produit dangereux ne peut atteindre le sol, le sous-sol ou la nappe alluviale.

De plus, le suivi des eaux souterraines vis-à-vis de l'atelier COLEOP'TERRE s'inscrit dans le suivi actuel de la zone Nord du site.

2.5.3. Conclusion

Au vu des données, aucun impact du projet COLEOP'TERRE sur les sols, sous-sols ainsi que sur la nappe alluviale n'est à recenser.

2.6. Déchets

2.6.1. Situation actuelle

De par ses activités, RHODIA Saint-Fons Chimie génère des déchets. Ces déchets sont de plusieurs types et sont fonction de l'atelier qui les génère. Les principaux types de déchets du site sont :

- Les déchets industriels dangereux, DID tels que les produits non-conformes, les résidus de fabrication, les DTQD, ...
- Les déchets industriels non dangereux, DIND tels que le papier, les cartons ou encore les palettes non souillées.

RHODIA Saint-Fons Chimie veille à l'élimination de ses déchets dans les filières appropriées et dans le respect de la réglementation.

Tous les déchets dangereux de l'établissement sont incinérés en installation autorisée à l'exception des DTQD, de l'amiante. Les DTQD sont repris par des filières de valorisation identifiées. L'amiante est envoyée dans un centre d'enfouissement technique dédié.

En ce qui concerne les déchets non dangereux du site, ils sont, dans la mesure du possible, valorisés sinon envoyés en centre d'enfouissement technique.

2.6.2. Impact du projet

Le projet COLEOP'TERRE génère plusieurs types de déchets :

- Les déchets liés directement au procédé,
- Les déchets liés au traitement des effluents aqueux,
- Les déchets liés au traitement des effluents gazeux.

Tous les déchets de l'atelier COLOP'TERRE sont stockés dans un bâtiment dédié, le D66-2 de l'aire D66, possédant notamment une dalle étanche.

Le projet COLEOP'TERRE représente une augmentation d'environ 17% du tonnage total du site.

Cependant pour bien juger cette augmentation de tonnage, il faut rappeler que le projet vise la valorisation de 1 500 t/an de poudres, qui sont actuellement mises en décharge.

En ce qui concerne le déchet de verre il est activement recherché une filière de valorisation afin de ne pas recourir à la mise en centre d'enfouissement technique.

Il est également important de signaler que des études sont en cours pour le recyclage des deux déchets principaux de l'atelier qui représentent 97% du volume total des déchets. Cependant, la finalisation de ces études nécessite de disposer des déchets industriels, et donc de ce fait d'avoir démarré l'unité COLEOP'TERRE.

2.6.3. Conclusion

Le projet COLEOP'TERRE va impacter sur la quantité de déchets générés par le site et mis en centre d'enfouissement technique. Néanmoins, le projet COLEOP'TERRE permet « globalement » la diminution de la dangerosité des déchets enfouis puisque le site de RHODIA Saint-Fons Chimie récupère les Terres Rares contenues dans des déchets qui sont actuellement enfouis.

De plus, le démarrage de la production industrielle permettra de finaliser les études de valorisation et recyclage de la majeure partie de ces déchets.

2.7. Commodité du voisinage

2.7.1. Bruit et Vibrations

2.7.1.1. Contexte local

L'établissement RHODIA Opérations se situe dans un environnement industriel et urbain dense où le niveau de bruit de fond est important.

Dans le cadre du suivi réglementaire du site concernant le niveau de bruit dans l'environnement du site, des mesures régulières, tous les 3 ans en moyenne, sont réalisées. La dernière campagne de mesures a eu lieu en novembre 2009.

Les résultats de cette campagne de mesures, transmis à l'administration, montrent que l'impact sonore du site est conforme aux objectifs réglementaires.

2.7.1.2. Impact du projet

Aucune installation bruyante n'est installée dans l'atelier COLEOP'TERRE. Par conséquent, l'impact du projet sur le niveau sonore apparaît comme nul.

De manière générale, on peut donc dire que les activités du site de RHODIA Saint-Fons Chimie ne sont pas susceptibles d'entraîner des nuisances vibratoires pour le voisinage et ne nécessitent donc pas la mise en place de mesures particulières.

2.7.2. Emissions lumineuses

2.7.2.1. Contexte local

Les émissions lumineuses du site sont le reflet de l'activité continue des installations.

Les sources lumineuses ayant pour but de permettre un travail de nuit en sécurité, elles sont limitées à l'éclairage nécessaire et suffisant pour atteindre cet objectif. De nuit, il faut principalement signaler l'éclairage des structures en hauteurs, repérable depuis l'extérieur, mais ne constituant pas une gêne particulière pour les riverains.

L'impact lumineux des installations de l'unité se mêle au halo lumineux de l'éclairage des autres sites environnants.

Les nuisances susceptibles d'être générées par ces émissions lumineuses sont quasiment inexistantes étant donné la situation de l'aire par rapport aux zones habitées et voies de circulation.

2.7.2.2. Impact du projet

Dans le cadre du projet, aucune source lumineuse supplémentaire ne sera installée, l'éclairage actuel étant suffisant.

L'impact lumineux après projet n'est donc pas modifié par rapport à la situation actuelle.

2.7.3. Odeurs

2.7.3.1. Contexte local

Sur la dernière décennie, un vingtaine de plaintes ou signalements d'odeurs ont été enregistrés et traités par le site.

Si certaines sont globales et imprécises et concernent plutôt un problème d'agglomération, un bon nombre sont relatives à des espèces chimiques précises manipulées sur le site. Certaines de ces espèces ont disparu en raison des nombreuses fermetures d'ateliers opérées en dix ans, mais il subsiste sur le site certaines odeurs fortes, liées notamment à l'activité spécifique de RHODIA Saint-Fons Chimie dans le domaine des arômes et des parfums.

A cette liste des plaintes enregistrées s'ajoutent les signalements du réseau de nez de RESPIRALYON. Chaque année, en effet, le rapport de synthèse publié par cet « observatoire rhônalpin » fait ressortir un certain nombre d'odeurs signalées par les membres du réseau comme pouvant être des « odeurs de chimie ».

C'est la raison pour laquelle RHODIA a adhéré à la charte du réseau RESPIRALYON et a entrepris depuis 2007 un travail spécifique pour quantifier ses émissions d'odeurs et tenter d'en évaluer l'impact sur l'environnement immédiat.

2.7.3.2. Impact du projet

Compte tenu de l'absence d'émissions atmosphériques de COV, des modes de collecte des effluents atmosphériques et aqueux, on peut affirmer que les activités projetées ne seront pas à l'origine de nuisances olfactives.

2.7.4. Conclusion

En conclusion, le projet COLEOPTERRE ne modifie pas l'impact actuel des installations du site RHODIA Saint-Fons Chimie sur le cadre de vie des populations environnantes.

2.8. Trafic induit

2.8.1. Contexte local

Les activités actuelles de l'usine engendrent aux abords de l'établissement, un trafic routier évalué à environ 820 passages par jour :

- 760 passages de véhicules légers par jour,
- 60 passages de poids lourds par jour.

Ce trafic total reste modeste par rapport au trafic global relevé dans le secteur. En effet, il représente moins de 0,1% du trafic relevé sur la Nationale 383 (180 674 véhicules par jour en moyenne en 2010), voie par laquelle transite l'essentiel du trafic entrant et sortant de l'établissement.

2.8.2. Impact du projet

Le trafic supplémentaire généré par le projet COLEOPTERRE est principalement aux livraisons de matières premières et à l'expédition de produits finis.

Le trafic est estimé à 2 camions par jour, soit moins de 1% de passage supplémentaire.

Quant au trafic des véhicules légers du personnel d'exploitation, aucune augmentation n'est prévue puisque la plupart des personnes qui vont travailler dans cet atelier sont déjà du personnel RHODIA (reclassement notamment des salariés des ateliers du secteur sud en cessation d'activité).

2.8.3. Conclusion

Le projet COLEOPTERRE n'a pas d'impact jugé « important » sur le trafic actuel présent aux environs du site de RHODIA Saint-Fons Chimie.

2.9. Energie

2.9.1. Situation actuelle

2.9.1.1. Electricité

Sur le site l'électricité permet, outre le chauffage et l'éclairage des locaux, le fonctionnement de la plupart des installations (les moteurs, l'alimentation des systèmes informatiques et de régulation/contrôle, ...).

La majorité de l'énergie électrique consommée sur le site est fournie par RTE, cependant une partie de l'électricité est produite par la chaufferie à l'aide d'un turbo-alternateur.

2.9.1.2. Gaz naturel

Le seul combustible fossile utilisé sur le site est le gaz naturel. Il est utilisé à la chaufferie comme combustible pour la production de vapeur et d'électricité.

Il est alimenté par 2 pipes par GRT Gaz, sous une pression moyenne de 31 bar.

2.9.1.3. Vapeur

La vapeur 45 bar est produite par 3 chaudières à gaz gérées par la chaufferie (chaudières 2, 3 et 4). Elle est utilisée pour le chauffage des appareils (réacteur, colonne à distiller...) et la production du courant secouru du site par l'intermédiaire d'un turboalternateur.

2.9.1.4. Eau déminéralisée

L'eau déminéralisée est produite à partir de l'eau industrielle puisée dans la nappe phréatique ou le drain de la Compagnie Nationale du Rhône.

L'eau déminéralisée est utilisée pour alimenter les chaudières en eau pour la production de vapeur. Elle est également utilisée comme eau de procédé dans certains ateliers du secteur Nord de l'usine. Le secteur Sud de l'usine n'est pas alimenté en eau déminéralisée.

2.9.1.5. Air comprimé

L'air comprimé est produit au niveau de la chaufferie par trois compresseurs suivis d'un système de séchage de l'air.

L'air comprimé est utilisé pour assurer la mise en mouvement des vannes de régulation et de sectionnement automatique des ateliers de production et de la chaufferie.

2.9.1.6. Azote

L'azote est utilisé pour l'inertage des stockeurs et des appareils, pour le balayage des conduites et pour des instruments de mesure et d'analyse (laboratoires).

L'azote est fourni par la Société AIR LIQUIDE via une canalisation en DN 150 sous 10 bar.

2.9.2. Impact du projet

2.9.2.1. Electricité

La seule source d'énergie qu'utilisera l'atelier COLEOP'TERRE est l'électricité.

Cette énergie est essentiellement utilisée pour l'éclairage des locaux (intérieur et extérieur) ainsi que leur chauffage. Mais également pour le fonctionnement des équipements de l'atelier tels que les pompes, les agitateurs, les capteurs d'instrumentation, ...

Le projet COLEOP'TERRE n'engendrera pas d'augmentation importante de la consommation en électricité. En effet, la consommation pour l'état projeté est estimée à 1 250 MWh par an, ce qui représente une augmentation inférieure à 3% de la consommation actuelle.

2.9.2.1. Vapeur

La seule utilité qu'utilisera l'atelier COLEOP'TERRE est la vapeur 6 bar, qui est détendue dans l'atelier pour son utilisation. L'utilisation de cette utilité est le chauffage d'équipements (séchoir et réacteur).

Le projet COLEOP'TERRE n'engendrera pas d'augmentation importante de la consommation en vapeur. En effet, la consommation pour l'état projeté est estimée 50 tonnes par jour, ce qui représente une augmentation inférieure à 2,5% de la consommation actuelle.

2.9.3. Conclusion

L'augmentation de la consommation d'énergie ainsi que d'utilité ne sera pas significative entre celle relevée actuellement et celle estimée lors du fonctionnement de l'atelier COLEOP'TERRE.

2.10. Intégration dans le paysage

2.10.1. Situation actuelle

L'occupation industrielle du site date du début du siècle dernier. Depuis, des activités diverses y ont été exploitées en continu, de sorte que le paysage de l'établissement lui-même et de ses abords a été fondamentalement influencé par cette présence toujours significative.

2.10.2. Impact du projet

Le projet COLEOP'TERRE n'entraîne pas de construction de bâtiment, par conséquent le site de RHODIA Saint-Fons Chimie n'est pas modifié.

De plus, de façon globale, les aires concernées par le projet ne sont pas ou très peu visibles depuis l'extérieur du site de RHODIA Saint-Fons Chimie.

2.10.3. Conclusion

Le projet COLEOP'TERRE n'a pas d'impact sur l'intégration du site de RHODIA Saint-Fons Chimie dans son environnement proche.

2.11. Analyse et positionnement du projet vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles

Les MTD, meilleures techniques disponibles, sont déterminées à l'échelon européen. Elles visent à rassembler pour l'industrie les approches et procédés les plus favorables au respect de l'environnement dans des conditions économiquement acceptables.

Les 4 BREF suivantes sont applicables au projet COLEOP'TERRE, à savoir :

- Les spécialités chimiques inorganiques, version d'octobre 2006,
- Les émissions dues au stockage, version de janvier 2005,
- Les systèmes communs de traitement et de gestion des eaux et des gaz résiduels dans l'industrie chimique, version de février 2003,
- Les systèmes de refroidissement industriels, version de décembre 2001.

Pour chacune de ces BREF une étude de positionnement a été menée. Toutes les technologies de traitement des effluents aqueux et gazeux du projet COLEOP'TERRE sont celles décrites dans ces documents BREFs et sont en accord avec « meilleures technologies disponibles » et leurs niveaux d'émission associés.

2.12. Conditions de remise en état du site après exploitation

2.12.1. Moyens prévus en cas de cessation d'activité

Le projet COLEOP'TERRE dont fait l'objet la présente étude ne modifie pas les conditions de remise en état après exploitation. En cas de cessation totale ou partielle, RHODIA Saint-Fons Chimie se conformera à son arrêté préfectoral d'exploitation ainsi qu'à la réglementation en vigueur menée cette cessation d'activité conformément aux prescriptions.

2.12.2. Caution environnement

Les garanties financières du site sont composées de :

- La police « Atteinte à l'environnement garanties Seveso Seuil Haut »,
- L'acte de cautionnement solidaire.

La police « Atteinte à l'environnement garanties Seveso Seuil Haut » n°7 200 051 est souscrite auprès de la compagnie AIG Europe pour l'établissement de Saint Fons Chimie avec renouvellement annuel à hauteur de 7 167 000 € par sinistre et par an sous déduction d'une rétention de 250 000 € par sinistre.

Ces différentes garanties respectent celles prévues par les articles L 516-1 et R 516-1 à R 516-6 du Code de l'Environnement.

3. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter du projet COLEOP'TERRE répond aux prescriptions et aux principes de la réglementation en vigueur relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette étude a notamment été menée conformément aux principes énoncés par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, modifiant le Code de l'Environnement ainsi qu'à l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Le procédé de l'atelier, les modes de livraison, les méthodes de stockage, les caractéristiques de l'aire de stockage et les propriétés physico-chimiques des produits stockés ont été étudié suivant la méthode de l'analyse préliminaire des risques par un groupe de travail pluridisciplinaire.

3.1. Analyse des risques externes

3.1.1. Risques naturels

3.1.1.1. Risques climatiques

Le département du Rhône, situé sur le versant oriental du Massif Central, est soumis à un régime climatique très complexe où les influences continentales alternent avec les influences océaniques et méditerranéennes.

L'ensemble des équipements du site de RHODIA Saint-Fons Chimie ainsi que de projet COLEOP'TERRE sont conçus pour résister aux conditions climatiques prévisibles du secteur.

3.1.1.2. Risque inondation

Le plan de prévention des risques naturels lié aux inondations (PPRI) a été prescrit en janvier 2004 pour la commune de Saint-Fons et approuvé en juin 2007.

Au vu de celui-ci, le site de RHODIA Saint-Fons Chimie et par conséquent l'emplacement du projet COLEOP'TERRE, n'est pas localisé dans une zone inondable.

3.1.1.3. Risque foudre

Les valeurs caractéristiques du risque foudre, à savoir le niveau kéraunique et la densité de foudroiement, montrent que le secteur d'étude est sensiblement impacté par la foudre, sans pour cela révéler une situation notoire du point de vue des risques liés à un impact de foudre.

Les installations et bâtiments du site de RHODIA Saint-Fons Chimie sont protégés contre le risque foudre (présence de paratonnerres et de parafoudres). Par conséquent, ce risque peut être considéré comme négligeable.

3.1.1.4. Risque séisme

Actuellement, l'ensemble du département du Rhône, et donc le site RHODIA Saint-Fons Chimie, est classé en zone 0, zone de sismicité négligeable mais non nulle. A partir du 1^{er} mai 2011, la ville de Saint-Fons et donc le site de RHODIA Saint-Fons Chimie sera classée en zone de sismicité modérée.

Les installations du site sont dimensionnées pour résister aux secousses possibles pour une zone 0. Lors de l'entrée en vigueur du texte officiel fixant les règles parasismiques applicables aux ICPE, le site de RHODIA Saint-Fons Chimie déterminera l'impact de ces prescriptions sur ses installations.

3.1.2. Risques technologiques

3.1.2.1. Les établissements industriels voisins

Sur la commune de Saint-Fons, il y a 23 établissements soumis à autorisation.

De plus dans le bassin Sud de Lyon dont fait partie l'usine RHODIA Saint-Fons Chimie est composé de 15 établissements classés SEVESO « seuil haut ».

Les risques amenés par une installation voisine, via des effets dominos, sont liés soit au flux thermique d'un incendie, soit à un missile généré par cette installation.

Seul un accident provenant de l'installation de GRT Gaz impacte par effets domino le site de RHODIA Saint-Fons Chimie. Il s'agit de ruptures de canalisations de gaz passant à proximité du site qui engendreraient des effets thermiques sur le stockeur d'acide chlorhydrique situé sur l'aire de la chaufferie. Par conséquent, l'atelier COLEOP'TERRE n'est pas concerné par un risque d'accident par effets domino externe.

3.1.2.2. La circulation

De part la configuration du site de RHODIA Saint-Fons Chimie, les risques liées à la circulation aussi bien routière, ferroviaire, fluviale qu'aérienne ne sont pas à prendre en compte dans l'analyse de risques.

3.2. Analyse des risques internes

L'analyse des risques constitue le « cœur » de l'étude des dangers. Elle précise les risques auxquels peuvent être exposés, directement ou indirectement, l'homme, l'environnement ou le matériel en cas d'accident sur les installations industrielles, que la cause soit interne ou externe à celles-ci.

Elle prend en compte la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences des accidents potentiels selon une méthodologie précise.

Elle définit et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents.

L'analyse des risques repose sur deux grandes étapes :

1. L'évaluation préliminaire des risques, c'est-à-dire l'identification des accidents potentiels de l'installation associée à une première cotation en probabilité et en gravité.
2. L'analyse détaillée des risques identifiés comme majeurs lors de l'étape 1, associée au calcul des conséquences des scénarios réduits.

Le but final est de vérifier l'acceptabilité du risque résiduel. En effet, le risque nul n'existe pas mais cependant un risque est jugé acceptable si les moyens mis en œuvre pour en limiter les conséquences et la probabilité d'occurrence permettent d'en assurer une maîtrise suffisante.

3.2.1. L'évaluation préliminaire des risques

Les dangers générés par le projet COLEOP'TERRE sont essentiellement :

- des risques de pollutions environnementales liés à l'utilisation de produits dangereux pour l'environnement,
- des risques de brûlures chimiques dus à l'utilisation de produits corrosifs,
- des risques pour la santé dus à l'utilisation de produits nocifs et toxiques.

Afin de limiter ces risques, RHODIA Saint-Fons Chimie met en œuvre de mesures de prévention et de protection. A ce titre, on peut entre autre citer :

- le plan de circulation,
- le port des EPI,
- la formation et la sensibilisation des opérateurs,
- les protections incendie actives et passives (extincteurs, pompiers présents sur le site, véhicules de secours ...)
- ...

3.2.2. L'analyse détaillée des risques majeurs

Dans le cadre de cette étude de dangers, une analyse de risque type APR a été menée en groupe de travail pluridisciplinaire.

Elle a abouti à :

- l'identification de 63 scénarios d'accident possible,
- l'analyse détaillée de 4 fiches d'évaluation de risque, ayant un impact sécurité,
- l'identification d'aucun scénario significatif susceptible de conduire à des effets à l'extérieur du site.

3.2.3. Les résultats

Aucun des scénarios identifiés lors de l'analyse des risques de l'atelier COLEOP'TERRE n'est susceptible de générer des effets thermiques, toxiques ou de surpression hors des limites du site.

Aucun scénario significatif n'étant susceptible de conduire à des effets à l'extérieur du site, il n'y a donc pas lieu de :

- rédiger des fiches scénario,
- positionner ces scénarios dans la grille, dite MMR, du ministère présentée à l'annexe 2 de la circulaire du 29 septembre 2005,
- cartographier les effets de ces scénarios.

4. CONCLUSION

Il s'agit d'un projet bénéfique pour l'environnement puisqu'il permet une réutilisation des matériaux rares contenus dans les lampes basse tension qui sont actuellement mis en centre d'enfouissement. Ce projet permettra de compléter la filière de récupération des lampes à économies d'énergie et d'autres luminophores.

Le recensement et l'analyse des différents impacts potentiels du site montrent que la principale nuisance pourrait concerner la pollution environnementale. Afin de limiter ces impacts, des mesures de prévention et de protection ont été identifiées.

Les nouveaux projets de RHODIA Saint-Fons Chimie intègrent dès leur conception et leur mise en service des dispositions afin de protéger l'environnement. Ils ne généreront donc pas d'impacts supplémentaires significatifs par rapport à l'existant.

Les installations ont été conçues en accord avec les meilleures technologies disponibles en termes de traitement des rejets aqueux et gazeux et les valeurs d'émission associées.

Les installations ont été implantées en vue de limiter la probabilité d'occurrence et les conséquences des accidents susceptibles de se produire. Ainsi aucun scénario examiné n'engendre de conséquences dépassant les limites de propriété.

L'ensemble des mesures de prévention et de protection mises en place sur le site permettra d'exploiter les installations du projet COLEOP'TERRE dans des conditions de respect de l'environnement et de sécurité.

RHODIA Opérations espère que la lecture de ce document aura contribué à vous informer avec clarté et transparence des spécificités du site de RHODIA Saint-Fons Chimie.

Comme vous aurez pu le constater tout au long de ces pages, le site s'intègre avec professionnalisme et responsabilité dans son environnement et s'impose un respect de la législation et des normes. Sans nier les risques liés à la nature de sa production, RHODIA Saint-Fons Chimie s'attache, par son développement et ses investissements, non seulement à maîtriser son impact sur l'environnement mais également à le réduire.

La sécurité et l'environnement sont des problématiques quotidiennes, intégrés à toute démarche de production et de développement du site RHODIA Saint-Fons Chimie. A ce titre l'information de ses partenaires, riverains et voisins en fait partie.

Au-delà de cette étape obligatoire dans le cadre de la procédure d'autorisation, RHODIA Saint-Fons Chimie reste à votre écoute et s'engage à répondre à toutes vos questions avec transparence en tant qu'entreprise responsable et ouverte.